

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 49

présenté par

M. Reda, Mme Meunier, M. Door, M. Benassaya, M. Pierre-Henri Dumont, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Menuel, Mme Audibert, Mme Louwagie, Mme Bonnivard, Mme Bouchet Bellecourt, M. Ravier, Mme Bazin-Malgras et Mme Anthoine

ARTICLE 2 BIS

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Il s'y engage par la signature de la charte du respect des valeurs de la République. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que l'obligation de neutralité et du respect du principe de laïcité par les membres du conseil municipal soit matérialisée par la signature d'une charte du respect des valeurs de la République.